

MOBILITE 2025 – Recrutement Poste à profil

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL (CPD) (F/H) ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Le poste de conseiller pédagogique départemental pour l'éducation physique et sportive est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaire (ou en cours de certification) du CAFIPEMF option EPS de préférence. Une expérience de formateur dans le domaine disciplinaire serait appréciée.

Sous l'autorité directe du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), en liaison étroite avec l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe (ADASEN 1^{er} degré) en charge de coordonner la mission des CPD du département, le CPD EPS contribue à la mise en œuvre de la politique éducative nationale à l'école. Il travaillera en collaboration avec son homologue au sein du département, sous le pilotage de l'IEN portant la mission «EPS».

CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION :

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, du plan d'actions départemental pour l'EPS.

Il ou elle articule son activité en lien avec celle de tous les formateurs du département.

Le CPD E.P.S doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S. et la réglementation en vigueur (sécurité, agréments, conventions...).

LES MISSIONS :

Pour le département

- coordonner, en collaboration avec son binôme, l'équipe des conseillers pédagogiques en E.P.S. pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales ;
- contribuer au développement de l'enseignement de l'E.P.S et du sport scolaire de l'école au collège (en lien avec l'USEP et l'UNSS) ;
- conduire des actions de formation continue, tenant compte de la dimension pédagogique liée aux apprentissages fondamentaux ;
- accompagner le développement de la professionnalité des CPC EPS qui débutent dans le métier ;
- contribuer à la passation d'examens et concours ;
- prendre en charge des dossiers thématiques liés à la politique éducative partenariale faisant référence aux parcours éducatifs (PEAC, citoyen, santé) et à la nécessaire continuité éducative partenariale (lien avec les fédérations sportives...) ;
- travailler en partenariat avec le service départemental Jeunesse, Engagement, Sport (SDJES) dans l'objectif de garantir la nécessaire continuité éducative.

Pour les circonscriptions

- apporter son concours aux inspecteurs et inspectrices chargés de circonscription ;
- contribuer à construire des partenariats avec les structures sportives et culturelles de proximité et en assurer le suivi ;
- représenter l'institution auprès d'autres administrations, de collectivités territoriales et associations le cas échéant ;
- participer au suivi et à l'accompagnement des enseignants nouvellement nommés.

Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements en E.P.S ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise **en œuvre du projet d'école** ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise **en œuvre** des nouveaux dispositifs et expérimentations.

Compétences attendues :

- posséder de solides connaissances de la didactique de l'EPS
- maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement
- montrer des connaissances attestées de l'environnement éducatif 1^{er} et 2nd degré
- être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service
- savoir communiquer à l'oral et à l'écrit pour affirmer les choix institutionnels et aider à la formalisation des pratiques
- maîtriser l'outil informatique : mise en œuvre des formations hybrides de type M@gistère, utilisation des espaces numériques de travail
- actualiser régulièrement ses connaissances en assurant une veille pédagogique

Contraintes du poste :

La fonction de CPD EPS nécessite une grande disponibilité, des capacités à prendre des initiatives et à assurer des responsabilités.

L'exercice d'un temps partiel est incompatible avec la fonction.

Conditions d'exercice :

Le poste est implanté dans les locaux de la DSDEN. Le CPD EPS peut être amené à se déplacer sur le département ou en académie, selon les missions qui lui seront assignées.

Les déplacements professionnels seront réalisés avec le véhicule personnel, déplacements qui feront l'objet d'un remboursement des frais occasionnés selon les modalités définies par la circulaire MEN n°2015-228 du 13 janvier 2016 parue au BOEN n°2 du 14 janvier 2016.

Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires qui est de 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidats qui souhaitent postuler pour cet emploi doivent adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à Monsieur l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

L'attribution du poste est soumise à un entretien préalable devant une commission départementale pour valider la candidature (date retenue : 25/03 -fin d'après-midi- ou 26/03)

Date limite de transmission pour visa **du dossier de candidature auprès de l'IEN d'affectation actuelle** : **le 20 mars 2025**

Information de candidature à transmettre également à :

Division des personnels du 1^{er} degré

Tél. : 05.17.84.01.57 - @ : personnels16@ac-poitiers.fr